

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 220

22 mars 2000

SOMMAIRE

(L')Africaine de Développement S.A.H., Luxembourg	page 10546	Interassurances, Jacques Lamby, Guy Pauly et Compagnie, S.e.n.c., Luxembourg	10539
Edi System Finance S.A., Luxembourg	10514	Inter Forest Trading S.A., Luxembourg	10539
Elmar, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	10514	International Company Service Luxembourg S.A., Luxembourg	10538
E.R.T. Environmental & Recycling Technologies, S.à r.l., Luxembourg	10514	International Investments & Properties S.A., Luxembourg	10540, 10541
Esseventuno S.A., Luxembourg	10515	INTER-PRO-DE, International Programs Developments S.A., Soparfi, Luxembourg	10542, 10543
Euro-Plan S.A., Luxembourg	10516	Investcorp S.A., Luxembourg	10547
Euro Receivables Securitization Company (E.R.S.C.) S.A., Luxembourg	10515	Itevelesa Participations S.A., Luxembourg	10541
Euro-Sanit, S.à r.l., Kayl	10516, 10517	Jocar Holding S.A., Luxembourg	10544, 10545
Exserv International, S.à r.l., Weiswampach	10517	Karos, S.à r.l., Luxembourg	10547
Faugyr Finance S.A., Luxembourg	10517	Kupang Properties S.A., Luxembourg	10547
Fernbach Financial Software S.A., Luxembg	10518, 10521	Lache S.A., Luxembourg	10545, 10546
F & I Assets Online S.A., Esch-sur-Alzette	10521	Landa, S.à r.l., Kehlen	10548
Fiduciaire International, S.à r.l., Luxembourg	10524	Larcimo, S.à r.l., Kehlen	10550
Fiduciaire Resource S.A., Luxembourg	10524	Lepuy S.A., Luxembourg	10550
Financière Touristique & Immobilière S.A., Luxembourg	10521, 10522	Lipid Investments S.A., Luxembourg	10548, 10549
Finover S.A., Luxembourg	10523	Locam S.A., Luxembourg	10550
Finpiave International S.A., Luxembourg	10526, 10527	Lupa Finances S.A.H., Luxembourg	10550
Fisher's Shop S.A., Esch-sur-Alzette	10528	Luxina S.A.H., Luxembourg	10550
Full Music Services S.A., Luxembourg	10529	Luxsouvenirs, S.à r.l., Luxembourg	10552
GAEDS, Guardian Automotive Europe Development and Services S.A., Dudelange	10529, 10531	Maden Holding S.A., Luxembourg	10551, 10552
Galileo S.A.H., Luxembourg	10529	Magic Ballons, S.à r.l., Findel	10553
Geneimm S.A., Luxembourg	10529	Media Translations and Accountancy, S.à r.l., Weiswampach	10547
Glaverlux Capital Holding S.A., Luxembg	10524, 10525	Medical S.A.H.	10553
Groupe Industriel Electronique Holding S.A., Luxembourg	10527, 10528	Middleland Estate Investments S.A., Luxembourg	10552
Gruppo Fabbri International S.A., Luxembourg	10532	Midea Holdings S.A.H., Luxembourg	10553
Guineu Inversio S.A., Luxembourg	10534	Miller S.A., Luxembourg	10553
Halifax S.A., Luxembourg	10533	Moneta Group S.A., Luxembourg	10554
Hardwork S.A., Luxembourg	10533	Montecarlo Holding S.A., Luxembourg	10554
Harley International S.A., Luxembourg	10535, 10536	Navella S.A., Luxembourg	10556, 10557
Heavy Duty Consult S.A., Luxembourg	10534	Nora International Limited S.A., Luxembourg	10554
Hiva S.A., Luxembourg	10534	Northland Estate Investments S.A., Luxembourg	10556
Hopra S.A., Luxembourg	10537	Nouna Holding S.A., Luxembourg	10558, 10559
Howat & Pearlman, S.e.n.c., Hunsdorf	10537	Optimaxx Holding S.A., Luxembourg	10556
HRC S.A., Luxembourg	10532, 10533	P.A. Consulting Group S.A., Luxembourg	10560
HTT Enterprise S.A., Luxembourg	10537	Palazzo Seta P.l., S.à r.l., Esch-sur-Alzette	10555
Icare S.A.H., Luxembourg	10538	Pasea S.A., Luxembourg	10558
Immobilière & Participation S.A., Luxembourg	10538	Paternoster & Fils, S.à r.l., Luxembourg	10559
Immo Duo, S.à r.l., Luxembourg	10537	Présence, S.à r.l., Luxembourg	10560
Imprimerie Albert Lux, S.à r.l., Luxembourg	10536	Programedia, S.à r.l., Luxembourg	10560
Imprimerie Schomer-Turpel, S.à r.l., Remich	10536	Ramoge S.A., Luxembourg	10559
Indivires, S.à r.l., Luxembourg	10538	Salon Beim Chantal, S.à r.l., Steinfort	10557
Infomarket, S.à r.l., Luxembourg	10539	Salon Schmit-Cardoso, S.à r.l., Luxembourg	10557
		Sanitaires & Chauffage Léonard Soeurs, S.à r.l., Luxembourg-Cessange	10549

ELMAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 123, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 31.916.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 79, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S.C.
Signature

(04202/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

**E.R.T. ENVIRONMENTAL & RECYCLING TECHNOLOGIES, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 22.499.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 532, fol. 73, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Signature.

(04204/664/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

EDI SYSTEM FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 54.824.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme EDI SYSTEM FINANCE S.A. en liquidation, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B numéro 54.824, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 avril 1996, publié au Mémorial C numéro 381 du 8 août 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 24 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 601 du 31 octobre 1997;
- en date du 26 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 14 du 11 janvier 1999;

et mise en liquidation en date du 10 septembre 1999, en voie de formalisation, avec un capital social de trois milliards cinq cents millions de lires italiennes (3.500.000.000,- ITL).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Dennis Bosje, comptable, demeurant à Steinfort.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sandra Manti, employée privée, demeurant à F-Terville.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation du rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 3.- Clôture de la liquidation.
- 4.- Destination à donner aux archives.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière après délibération a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne seraient pas présents à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de vingt mille francs luxembourgeois, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Bosje, S. Manti, C. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 décembre 1999, vol. 508, fol. 22, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 janvier 2000.

J. Seckler.

(04201/231/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

ESSEVENTUNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 53.658.

Par décision de la réunion des administrateurs en date du 8 novembre 1999:

- la démission de Monsieur Mauro Scalet, administrateur, est acceptée avec effet immédiat;
- décharge pleine et entière est accordée à Monsieur Mauro Scalet pour l'exercice de son mandat à ce jour;
- est nommé administrateur en remplacement, avec effet immédiat et à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, Monsieur Giancarlo Bolgiani, administrateur de sociétés, résidant Via Tersaggio 3, 6949 Comano, Suisse.

Fait à Genève, le 8 novembre 1999.

M. Bolgiani.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2000, vol. 532, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04205/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

EURO RECEIVABLES SECURITIZATION COMPANY (E.R.S.C.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 46.382.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 1999, Monsieur Paul Wolff, ingénieur commercial, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roland Frising, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 20 décembre 1999.

Pour EURO RECEIVABLES
SECURITIZATION COMPANY
(E.R.S.C.) S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 77, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04208/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

EURO-PLAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.
R. C. Luxembourg B 50.819.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 98, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A.

Signature

(04207/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

EURO-SANIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3660 Kayl, 41, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 33.268.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Marcel Dann, artisan chauffage-sanitaire, demeurant à F-Entrange, 11, rue de la Forêt;
- 2.- Monsieur Hugo Lozzi, technicien sanitaire, demeurant à F-Cattenom, 26, rue Robert Schuman.
- 3.- Monsieur Charles Stuhlsatz, technicien sanitaire, demeurant à F-Manom, 16, rue Louis Bertrand.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée EURO-SANIT, S.à r.l., avec siège social à L-3660 Kayl, 41, rue du Moulin, (R.C. Luxembourg B numéro 33.268), a été constituée par acte du notaire instrumentaire, à la date du 9 mars 1990, publié au Mémorial C numéro 335 du 20 septembre 1990.

- Que le capital social est fixé à cinq cent dix mille francs (510.000,- LUF), représenté par cinq cent dix (510) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement souscrites et libérées.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Marcel Dann, préqualifié, cède par les présentes:

- quatre-vingt-cinq (85) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Hugo Lozzi, préqualifié, qui accepte, au prix de trois millions de francs (3.000.000,- LUF), laquelle somme Monsieur Marcel Dann, préqualifié, reconnaît avoir reçue présentement, ce dont quittance;

- quatre-vingt-cinq (85) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Charles Stuhlsatz, préqualifié, qui accepte, au prix de trois millions de francs (3.000.000, LUF), laquelle somme Monsieur Marcel Dann, préqualifié, reconnaît avoir reçue présentement, ce dont quittance:

Ces cessions de parts sont approuvées conformément à l'article 7 des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cessionnaires susdits sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A la suite des cessions de parts sociales ci-avant mentionnées, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent dix mille francs (510.000,- LUF), divisé en cinq cent dix (510) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sociales se répartissent comme suit:

1.- Monsieur Hugo Lozzi, préqualifié, deux cent cinquante-cinq parts	255
2.- Monsieur Charles Stuhlsatz, préqualifié, deux cent cinquante-cinq parts sociales	255
Total: cinq cent dix parts sociales	510

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.»

Troisième résolution

La démission de Monsieur Marcel Dann, préqualifié, comme gérant de la société, est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

Quatrième résolution

Suite à la démission de Monsieur Marcel Dann, préqualifié, sont nommés Monsieur Hugo Lozzi, préqualifié, et Monsieur Charles Stuhlsatz, préqualifié, comme nouveaux gérants de la société. La société se trouve engagée par la signature individuelle de chaque gérant pour un montant ne dépassant pas le montant de cinquante mille francs (50.000,- LUF). Pour tout engagement dépassant ce montant, la signature conjointe des deux gérants est requise.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de soixante mille francs. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Dann, H. Lozzi, C. Stuhlsatz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 1999, vol. 508, fol. 24, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 janvier 2000.

J. Seckler.

(04209/231/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

EURO-SANIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3660 Kayl, 41, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 33.268.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 janvier 2000.

J. Seckler

Le notaire

(04210/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

FAUGYR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 27.824.

Les bilans aux 31 décembre 1994, 1995 et 1996 enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 532, fol. 72, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(04213/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

EXSERV INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 104, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 49.151.

L'an deux mille, le dix janvier.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Gérard Poth, ingénieur industriel, demeurant à B-4750 Bütgenbach, Industriezone Domaine, 15, ici représenté par Monsieur Koen De Vleeschauer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Bütgenbach, le 30 décembre 1999;

2. Madame Marita Halmes, institutrice, demeurant à B-4750 Bütgenbach, Industriezone Domaine, 15, ici représentée par Monsieur Koen De Vleeschauer, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée à Bütgenbach le 30 décembre 1999.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, en leur dite qualité, ont déclaré être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée EXSERV INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 8 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 264 du 31 mai 1996, dont le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Gérard Poth, prénommé, quatre cent cinquante parts sociales	450
2) Madame Marita Halmes, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cinq cents parts sociales	500

Résolution

Les associés agissant en leur nom personnel et en leur dite qualité, décident de transférer le siège social de la société de L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch à L-9991 Weiswampach, 104, route de Stavelot et de conférer à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

Art. 2. «Le siège de la société est établi à Weiswampach. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut créer des succursales et agences dans toute autre localité du pays.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays au comparant, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: K. De Vleeschauwer, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 13 janvier 2000, vol. 463, fol. 200, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 janvier 2000.

A. Lentz.

(04212/221/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

FERNBACH FINANCIAL SOFTWARE S.A., Société Anonyme

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 7A, rue Robert Stümper.

H. R. Luxemburg B 70.830.

Im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Treten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft FERNBACH FINANCIAL SOFTWARE S.A., mit Sitz in L-2558 Luxemburg, 7A, rue Robert Stümper,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 70.830, gegründet gemäss Urkunde vom 20. Juli 1999, aufgenommen durch den amtierenden Notar, veröffentlicht im Mémorial, «Recueil des Sociétés et Associations» C, Nummer 754 vom 12. Oktober 1999.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Günther Fernbach, Geschäftsführer, wohnhaft in L-7229 Bereldingen, welcher Herrn Jürgen Salz, Kaufmann, wohnhaft in D-54308 Langsur, zum Schriftführer bestellt.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Anja Fernbach, ohne besonderen Stand, wohnhaft in L-7229 Bereldingen.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgendes fest:

I. - Gegenwärtigem Protokoll liegt eine Anwesenheitsliste, beinhaltend ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter, bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II. - Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. - Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist die gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV. - Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Änderung der Beschlussfassungsregelung bei Verwaltungsratssitzungen, dahingehend, dass nachfolgende Beschlussgegenstände nur mit der Zustimmung sämtlicher Verwaltungsratsmitglieder gestimmt werden können:

- (1) jede Form der Kapitalerhöhung oder der sonstigen Ausgabe neuer Aktien, im Rahmen des genehmigten Kapitals,
- (2) Erwerb, Gründung, Belastung und Veräusserung eines Unternehmens oder von Beteiligungen sowie Abschluss von Gesellschafts- und Gemeinschaftsverträgen,
- (3) Aufnahme neuer Geschäftszweige und Aufgabe alter Tätigkeitsgebiete oder Einstellung des Geschäftsbetriebes,
- (4) Errichtung und Auflösung von Zweigniederlassungen und Betriebsstätten,
- (5) Erwerb, Belastung und Veräusserung von Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten,
- (6) Kreditgewährung, Wechselbegebung, Bürgschaftsversprechen und Gewährung sonstiger Sicherheiten,
- (7) Entwicklung und Aufnahme des Vertriebs neuer Softwareprodukte ausserhalb des gewöhnlichen Geschäftsbetriebes,
- (8) Erwerb, Nutzung oder Veräusserung von eigenen oder fremden Lizenz- oder Urheberrechten an Softwareprodukten ausserhalb des gewöhnlichen Geschäftsbetriebes,
- (9) Abschluss, Änderung oder Kündigung von Vertriebs- oder Lizenzverträgen sowie sonstigen, die Nutzung oder Verwertung von Software regelnden Verträgen ausserhalb des gewöhnlichen Geschäftsbetriebes,
- (10) Bestellung und Abberufung von Geschäftsführern, Mitgliedern des Vorstandes oder Prokuristen der Tochtergesellschaften,
- (11) Abschluss, Änderung oder Kündigung von Dienstverträgen mit Prokuristen und leitenden Mitarbeitern,
- (12) Abschluss, Änderung oder Kündigung von Verträgen mit Gesellschaftern oder einem mit diesen verbundenen Unternehmen,
- (13) sowie sämtliche vergleichbaren Beschlussgegenstände.

2. Entsprechende Ergänzung von Artikel 7 der Satzung durch Einfügung eines neuen Absatzes 12 zwischen den jetzigen Absätzen 11 und 12;

3. Änderung der Beschlussfassungsregelung bei Gesellschafterversammlungen, dahingehend, dass nachfolgende Beschlussgegenstände einer qualifizierten Mehrheit von fünfundsiebzig Prozent (75%) des ausgegebenen und ausstehenden stimmberechtigten Kapitals der Gesellschaft bedürfen:

- (1) Satzungsänderungen,
 - (2) Änderung des Geschäftsgegenstandes,
 - (3) Kapitalerhöhungen,
 - (4) Bestellung oder Abberufung von Mitgliedern des Verwaltungsrates sowie Festlegung der Zahl der Verwaltungsratsmitglieder,
 - (5) Bestellung des Abschlussprüfers,
 - (6) Abschluss, Änderung oder Kündigung von Dienstverträgen mit Mitgliedern des Verwaltungsrates.
4. Entsprechende Abänderung von Artikel 17 der Satzung;
5. Erhöhung der Zahl der Verwaltungsratsmitglieder von drei auf vier;
6. Bestellung von Herrn Michael Schumacher zum neuen Verwaltungsrat mit Wirkung ab dem Tag der Generalversammlung und bis zur jährlichen Generalversammlung, die im Jahre 2001 abzuhalten ist.

7. Erhöhung des Gesellschaftskapitals, um dasselbe von EUR 288.500,- auf EUR 385.200,- zu bringen. Ausgabe von 19.340 Aktien mit einem Nennwert von je EUR 5,- sowie Zeichnung der neuen Aktien und Einzahlung des Kapitals im Nennwert von EUR 96.700,- nebst Aufgeld in Höhe von insgesamt EUR 1.948.505,- mithin eines Gesamtausgabepreises von EUR 2.045.205,- durch die Gesellschaft BROKAT INFOSYSTEMS A.G., Industriestrasse 3, D-70565 Stuttgart.

Verzichtserklärung der anderen Aktionäre auf ihr Zeichnungsprivileg.

8. Dementsprechende Abänderung von Absatz 1 und Absatz 3 von Artikel 5 der Satzung.

Alsdann werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Änderung der Beschlussfassungsregelung bei Verwaltungsratssitzungen, dahingehend, dass nachfolgende Beschlussgegenstände nur mit der Zustimmung sämtlicher Verwaltungsratsmitglieder gestimmt werden können:

- (1) jede Form der Kapitalerhöhung oder der sonstigen Ausgabe neuer Aktien, im Rahmen des genehmigten Kapitals,
- (2) Erwerb, Gründung, Belastung und Veräußerung eines Unternehmens oder von Beteiligungen sowie Abschluss von Gesellschafts- und Gemeinschaftsverträgen,
- (3) Aufnahme neuer Geschäftszweige und Aufgabe alter Tätigkeitsgebiete oder Einstellung des Geschäftsbetriebes,
- (4) Errichtung und Auflösung von Zweigniederlassungen und Betriebsstätten,
- (5) Erwerb, Belastung und Veräußerung von Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten,
- (6) Kreditgewährung, Wechselbegebung, Bürgschaftsversprechen und Gewährung sonstiger Sicherheiten,
- (7) Entwicklung und Aufnahme des Vertriebs neuer Softwareprodukte ausserhalb des gewöhnlichen Geschäftsbetriebes,
- (8) Erwerb, Nutzung oder Veräußerung von eigenen oder fremden Lizenz- oder Urheberrechten an Softwareprodukten ausserhalb des gewöhnlichen Geschäftsbetriebes,
- (9) Abschluss, Änderung oder Kündigung von Vertriebs- oder Lizenzverträgen sowie sonstigen, die Nutzung oder Verwertung von Software regelnden Verträgen ausserhalb des gewöhnlichen Geschäftsbetriebes,
- (10) Bestellung und Abberufung von Geschäftsführern, Mitgliedern des Vorstandes oder Prokuristen der Tochtergesellschaften,
- (11) Abschluss, Änderung oder Kündigung von Dienstverträgen mit Prokuristen und leitenden Mitarbeitern,
- (12) Abschluss, Änderung oder Kündigung von Verträgen mit Gesellschaftern oder einem mit diesen verbundenen Unternehmen,
- (13) sowie sämtliche vergleichbaren Beschlussgegenstände.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die entsprechende Ergänzung von Artikel 7 der Satzung durch Einfügung eines neuen Absatzes 12 zwischen den jetzigen Absätzen 11 und 12. Der neue Absatz 12 lautet wie folgt:

«**Art. 7. (Absatz 12).** Die nachfolgenden Beschlussgegenstände bedürfen der Zustimmung sämtlicher Verwaltungsratsmitglieder:

- (1) jede Form der Kapitalerhöhung oder der sonstigen Ausgabe neuer Aktien, im Rahmen des genehmigten Kapitals,
- (2) Erwerb, Gründung, Belastung und Veräußerung eines Unternehmens oder von Beteiligungen sowie Abschluss von Gesellschafts- und Gemeinschaftsverträgen,
- (3) Aufnahme neuer Geschäftszweige und Aufgabe alter Tätigkeitsgebiete oder Einstellung des Geschäftsbetriebes,
- (4) Errichtung und Auflösung von Zweigniederlassungen und Betriebsstätten,
- (5) Erwerb, Belastung und Veräußerung von Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten,
- (6) Kreditgewährung, Wechselbegebung, Bürgschaftsversprechen und Gewährung sonstiger Sicherheiten,
- (7) Entwicklung und Aufnahme des Vertriebs neuer Softwareprodukte ausserhalb des gewöhnlichen Geschäftsbetriebes,
- (8) Erwerb, Nutzung oder Veräußerung von eigenen oder fremden Lizenz- oder Urheberrechten an Softwareprodukten ausserhalb des gewöhnlichen Geschäftsbetriebes,
- (9) Abschluss, Änderung oder Kündigung von Vertriebs- oder Lizenzverträgen sowie sonstigen, die Nutzung oder Verwertung von Software regelnden Verträgen ausserhalb des gewöhnlichen Geschäftsbetriebes,

- (10) Bestellung und Abberufung von Geschäftsführern, Mitgliedern des Vorstandes oder Prokuristen der Tochtergesellschaften,
 (11) Abschluss, Änderung oder Kündigung von Dienstverträgen mit Prokuristen und leitenden Mitarbeitern,
 (12) Abschluss, Änderung oder Kündigung von Verträgen mit Gesellschaftern oder einem mit diesen verbundenen Unternehmen,
 (13) sowie sämtliche vergleichbaren Beschlussgegenstände.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Änderung der Beschlussfassungsregelung bei Gesellschafterversammlungen, dahingehend, dass nachfolgende Beschlussgegenstände einer qualifizierten Mehrheit von fünfundsiebzig Prozent (75%) des ausgegebenen und ausstehenden stimmberechtigten Kapitals der Gesellschaft bedürfen:

- (1) Satzungsänderungen,
- (2) Änderung des Geschäftsgegenstandes,
- (3) Kapitalerhöhungen,
- (4) Bestellung oder Abberufung von Mitgliedern des Verwaltungsrates sowie Festlegung der Zahl der Verwaltungsratsmitglieder,
- (5) Bestellung des Abschlussprüfers,
- (6) Abschluss, Änderung oder Kündigung von Dienstverträgen mit Mitgliedern des Verwaltungsrates.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die entsprechende Abänderung von Artikel 17 der Satzung wie folgt:

«**Art. 7.** Sofern nicht anders im Gesetz vorgesehen, können die Beschlüsse der Generalversammlung mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien gültig gefasst werden.

Die nachfolgenden Beschlussgegenstände bedürfen jedoch zu ihrer gültigen Beschlussfassung einer qualifizierten Mehrheit von fünfundsiebzig Prozent (75%) des ausgegebenen und ausstehenden stimmberechtigten Kapitals der Gesellschaft:

- (1) Satzungsänderungen,
- (2) Änderung des Geschäftsgegenstandes,
- (3) Kapitalerhöhungen,
- (4) Bestellung oder Abberufung von Mitgliedern des Verwaltungsrates sowie Festlegung der Zahl der Verwaltungsratsmitglieder,
- (5) Bestellung des Abschlussprüfers,
- (6) Abschluss, Änderung oder Kündigung von Dienstverträgen mit Mitgliedern des Verwaltungsrates.»

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Erhöhung der Zahl der Verwaltungsratsmitglieder von drei auf vier.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Bestellung von Herrn Michael Schumacher zum neuen Verwaltungsrat mit Wirkung zum heutigen Tag und bis zur jährlichen Generalversammlung, die im Jahre 2001 abzuhalten ist.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst eine Kapitalerhöhung von sechsundneunzigtausendsiebenhundert Euro (EUR 96.700,-) vorzunehmen, um das Gesellschaftskapital von seinem jetzigen Betrag von zweihundertachtundachtzigtausendfünfhundert Euro (EUR 288.500,-) auf dreihundertfünfundachtzigtausendzweihundert Euro (EUR 385.200,-) zu bringen, durch die Ausgabe von neunzehntausenddreihundertvierzig (19.340) neuen Aktien der Gesellschaft mit einem Nennwert von fünf Euro (EUR 5,-) je Aktie.

Da die bestehenden Gesellschafter allesamt auf ihr Zeichnungsprivileg verzichteten, werden die neuen Aktien alle von der Gesellschaft BROKAT INFOSYSTEMS A.G., Industriestrasse 3, D-70565 Stuttgart, hier vertreten durch Herrn Jürgen Salz, Kaufmann, wohnhaft in D-54308 Langsur, handelnd auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in Stuttgart, am 23. Dezember 1999, gezeichnet und in voller Höhe in bar eingezahlt, wodurch ab heute der Gesellschaft der Betrag des Nennwerts der Kapitalerhöhung von sechsundneunzigtausendsiebenhundert Euro (EUR 96.700,-) nebst Aufgeld in Höhe von einer Million neunhundertachtundvierzigtausendfünfhundertfünf Euro (EUR 1.948.505,-), das heisst ein Betrag von insgesamt zwei Millionen fünfundvierzigtausendzweihundertfünf Euro (EUR 2.045.205,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Vorgenannte Vollmacht bleibt, nach ne varietur-Unterzeichnung durch die Kompargenten und den Notar, vorliegender Urkunde beigegeben, um mit derselben formalisiert zu werden.

Achter Beschluss

Aufgrund des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 5 Absatz 1 der Satzung abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 5. Absatz 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt dreihundertfünfundachtzigtausendzweihundert Euro (EUR 385.200,-), eingeteilt in siebenundsiebzigttausendvierzig (77.040) Aktien mit einem Nennwert von je fünf Euro (EUR 5,-).»

Weiterhin wird Artikel 5 Absatz 3 der Satzung wie folgt abgeändert:

«**Art. 5. Absatz 3.** Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, das Gesellschaftskapital zu erhöhen, um es von dreihundertfünfundachtzigtausendzweihundert Euro (EUR 385.200,-) auf eine Million Euro (EUR 1.000.000,-) zu bringen, durch die

Ausgabe von einhundertzweiundzwanzigtausendneuhundertsechundsechzig (122.966) Aktien von je fünf Euro (EUR 5,-) Nennwert, welche die gleichen Rechte geniessen wie die bestehenden Aktien.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt eine Million Luxemburger Franken (LUF 1.000.000,-) veranschlagt sind, gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Zwecks Berechnung der Gebühren wird die Kapitalerhöhung nebst Aufgeld auf zweiundachtzig Millionen fünfhundertdreitausenddreihundertfünfundsechzig Luxemburger Franken (LUF 82.503.365,-) abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Fernbach, J. Salz, A. Fernbach, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1999, vol. 121S, fol. 78, case 6. – Reçu 825.034 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 19. Januar 2000.

E. Schlessler.

(04214/227/204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

FERNBACH FINANCIAL SOFTWARE S.A., Société Anonyme

Siège social: Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 70.830.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 19 janvier 2000.

E. Schlessler.

(04215/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

F & I ASSETS ONLINE, Société Anonyme.

Siège social: L-4178 Esch-sur-Alzette, 4-6, rue Goedert.

R. C. Luxembourg B 70.859.

Procès-verbal du conseil d'administration du 17 janvier 2000

Est nommée directeur technique Mademoiselle Gabriela Rapp de Luxembourg. Elle aura pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour tous les actes de gestion journalière jusqu'au moment de € 10.000,-.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 79, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04216/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

FINANCIERE TOURISTIQUE & IMMOBILIERE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

H. R. Luxembourg B 30.034.

Im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Fand statt die ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft FINANCIERE TOURISTIQUE & IMMOBILIERE S.A., mit Sitz in L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix, gegründet unter der Bezeichnung AEV CONMERCE S.A., gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean-Paul Hencks, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 14. Februar 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 171, vom 20. Juni 1989, abgeändert und umbenannt gemäss Urkunde, aufgenommen durch vorgenannten Notar Jean-Paul Hencks, am 3. Dezember 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 113 vom 16. März 1993, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch denselben Notar Jean-Paul Hencks, am 5. März 1999, veröffentlicht im Mémorial, «Recueil des Sociétés et Associations» C Nummer 402 vom 2. Juni 1999, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 30.034.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Fräulein Elisabeth Antona, Angestellte, wohnhaft in Luxemburg, welche Frau Jeanne Muller, Angestellte, wohnhaft in F-Thionville, zum Schriftführer bestellt.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Lionel Capiaux, Angestellter, wohnhaft in F-Metz.

Der Vorsitzende ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. - Die anwesenden und vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben, welche von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzähler, den Aktionären oder deren Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. - Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung ist also rechtsgültig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und kann über die Tagesordnung beschliessen, wovon die Aktionäre im voraus Kenntnis hatten.

III. - Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

1. - Erhöhung des Gesellschaftskapitals um siebzehn Millionen siebenhundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 17.750.000,-), um es von seinem jetzigen Betrag von sechs Millionen zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 6.250.000,-) auf vierundzwanzig Millionen Luxemburger Franken (LUF 24.000.000,-) zu bringen, mittels Umwandlung von Forderungen, durch Schaffung und Ausgabe von siebzehntausendsiebenhundertfünfzig (17.750) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-).

2.- Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien.

3. - Umänderung von Artikel 5 Absatz 1 der Statuten.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um siebzehn Millionen siebenhundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 17.750.000,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von sechs Millionen zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 6.250.000,-) auf vierundzwanzig Millionen Luxemburger Franken (LUF 24.000.000,-) zu bringen, durch Schaffung und Ausgabe von siebzehntausendsiebenhundertfünfzig (17.750) neuen Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-).

Die Kapitalerhöhung von siebzehn Millionen siebenhundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 17.750.000,-) wurde voll eingezahlt durch Umwandlung in Kapital von Forderungen des Hauptaktionärs. Der einzig andere Aktionär hat auf sein Vorzugsrecht verzichtet.

Diese Forderungen bilden den Bestand eines Revisionsberichtes, erstellt durch REVILUX S.A., mit Sitz in Luxemburg, am 22. Dezember 1999, dessen Schlussfolgerung lautet wie folgt:

«Sur base des diligences effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Dieser Bericht, ne varietur unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Artikel 5 Absatz 1 abzuändern wie folgt:

«**Art. 5. Absatz 1.** Das Gesellschaftskapital wird auf vierundzwanzig Millionen Franken (24.000.000,- Fr.) festgesetzt, eingeteilt in vierundzwanzigttausend (24.000) Aktien zu je tausend Franken (1.000,- Fr.)»

Abschätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde und ihrer Folgen obliegen oder zur Last gelegt werden, werden abgeschätzt auf ungefähr zweihundertachtzigtausend Franken (280.000,- Fr.).

Nach Erschöpfung der Tagesordnung wurde die Sitzung aufgehoben.

Worüber Protokoll aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Versammlung haben die Mitglieder des Versammlungsbüros mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: E. Antona, J. Muller, L. Capiaux, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1999, vol. 121S, fol. 78, case 5. – Reçu 177.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 19. Januar 2000.

E. Schlesser.

(04221/227/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

FINANCIERE TOURISTIQUE & IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 30.034.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 19 janvier 2000.

E. Schlesser.

(04222/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

FINOVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 52.313.

Les bilans au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2000, vol. 532, fol. 64, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(04223/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

FINOVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 52.313.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du vendredi 21 mai 1999,
- les comptes au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997 sont approuvés à l'unanimité;
- décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997;
- les mandats des administrateurs et du commissaire sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

1. Monsieur Franco Omarini, administrateur de sociétés, demeurant à Leimbachstrasse 26, 8134 Adliswil, Suisse;
2. Madame Verena Lüthi, administrateur de sociétés, demeurant à Gutstrasse 224, 8055 Zürich, Suisse;
3. Monsieur Hans R. Winzenried, administrateur de sociétés, demeurant à Holzwiesstrasse 1, 8704 Herrliberg, Suisse.

Commissaire:

MAITLAND & CO S.A., Experts-Comptables, 6, boulevard Georges Favon, CH-1221, Genève 11, Suisse.

Par vote spécial et conformément à l'article 100 de la loi du 7 septembre 1987 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de poursuivre les activités commerciales de la société malgré le fait que les pertes encourues pendant les années financières au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997 excèdent plus de 75% du capital social de la société.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2000, vol. 532, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04224/631/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

FINOVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 52.313.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 1999,
- la délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 1998 est reportée à une date ultérieure;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 13 janvier 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2000, vol. 532, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04225/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

FINOVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 52.313.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du vendredi 5 novembre 1999,
1. La démission de Monsieur Hans R. Winzenried en tant qu'administrateur de la Société est acceptée avec effet au 31 août 1999.

2. Monsieur Rainer Damian Krummenacher, Consultant, résidant à Siglhange 17, 6034 Inwil, est nommé administrateur en remplacement, avec effet au 31 août 1999.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2000, vol. 532, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04226/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

FIDUCIAIRE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 34.813.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 532, fol. 73, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Signature.

(04218/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

FIDUCIAIRE RESOURCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 47.015.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1999, vol. 531, fol. 31, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour la société
Signature

(04219/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

FIDUCIAIRE RESOURCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 47.015.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Anonyme FIDUCIAIRE RESOURCE S.A., tenue à Luxembourg le 23 mars 1999 à 14.30 heures que:

- Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 1996 ont été approuvés et que la perte a été reportée à l'exercice suivant;
- Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital;
- Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes au titre de l'exercice 1996.
- La démission de Monsieur Stephen Cauthery comme administrateur de la société a été notée.

Pour extrait conforme
Pour la société
FIDUCIAIRE RESOURCE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1999, vol. 531, fol. 31, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04220/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

GLAVERLUX CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 57.146.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLAVERLUX CAPITAL HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, constituée suivant acte reçu par le Maître Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 26 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 90 du 26 février 1997, modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 15 novembre 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 57.146.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Monsieur Arnaud Bierry, directeur, demeurant à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Mademoiselle Nathalie Krachmanian, employée, demeurant à Thionville (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François Mieres, employé privé, demeurant à Bergem.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. - Augmentation du capital social à concurrence de quarante millions de francs luxembourgeois (40.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de trente millions de francs luxembourgeois (30.000.000,- LUF) à soixante-dix millions de francs luxembourgeois (70.000.000,- LUF) par création de quatre mille (4.000) actions nouvelles.

2. - Souscription et libération.

3. - Renonciation par les actionnaires à leur droit de souscription préférentiel.

4. - Modification de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social s'élève à soixante-dix millions de francs luxembourgeois (70.000.000,- LUF), représenté par sept mille (7.000) actions de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) par action, entièrement libérées.

Ces actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.»

5. - Divers.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

III: Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de 40.000.000,- LUF, pour le porter de son montant actuel de 30.000.000,- LUF à 70.000.000,- LUF par création de 4.000 actions nouvelles.

Libération

La libération a eu lieu immédiatement moyennant versements en espèces par la société ASSOCO Ré S.A., avec siège social à L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, de sorte que la somme de 40.000.000,- LUF se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social s'élève à soixante-dix millions de francs luxembourgeois (70.000.000,- LUF), représenté par sept mille (7.000) actions de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) par action, entièrement libérées.

Ces actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 9.00 heures.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 480.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Bierry, N. Krachmanian, F. Meres, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2000, vol. 4CS, fol. 56, case 1. – Reçu 400.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 19 janvier 2000.

P. Decker.

(04233/206/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

GLAVERLUX CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 57.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 janvier 2000.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(04234/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

FINPIAVE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.704.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINPIAVE INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich le 12 novembre 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 72.704.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Giuseppe Stefanel, entrepreneur, demeurant à I-31047 Oderzo (Treviso - Italie), 198, Via Garibaldi.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sonia Still, employée privée, demeurant à Bridel.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. - Augmentation du capital social par apport de 99,833 % du capital de la société FINPIAVE SpA, pour le porter de son montant actuel de 1.000.000,- d'euros à 22.654.960,- euros par émission de 2.165.496 actions de 10,- euros chacune.

2. - Modification de l'article 5, premier paragraphe des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à vingt-deux millions six cent cinquante-quatre mille neuf cent soixante euros (22.654.960,- EUR), représenté par deux millions deux cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-seize (2.265.496) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

3. - Souscription et libération.

4. - Renonciation par l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel.

5. - Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de 21.654.960,- EUR pour le porter de son montant actuel de 1.000.000,- EUR à 22.654.960,- EUR par émission de 2.165.496 actions nouvelles entièrement libérées.

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été entièrement souscrites par Monsieur Giuseppe Stefanel, entrepreneur, demeurant à I-31047 Oderzo (Treviso - Italie), 198, Via Garibaldi,

Les nouvelles actions ont été intégralement libérées par un apport en nature de 2.994.990 actions de la société de droit italien FINPIAVE SpA, avec siège social à Via Postumia, N° B5, Ponte di Piave (TV) Italie, représentant 99,833 % du capital social de ladite société, évalué à 41.929.860.000,- ITL, ou sa contre-valeur de 21.654.960,- EUR.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 15 décembre 1999, par G.E.F., GESTION, EXPERTISE ET FISCALITÉ, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, représentée par Monsieur Jeffrey Davies, réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de l'apport en nature est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées en conformité avec les recommandations de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises et de l'examen des documents qui nous ont été soumis, nous n'avons pas de réserves à formuler sur la valeur de l'apport de EUR 21.654.960,- qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie et nous sommes d'avis que cette rémunération est légitime et équitable.»

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 5, premier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à vingt-deux millions six cent cinquante-quatre mille neuf cent soixante euros (22.654.960,- EUR), représenté par deux millions deux cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-seize (2.265.496) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 12.00 heures.

Evaluation, Dépenses, Frais

Pour la perception des droits d'enregistrement les parties déclarent évaluer le capital de 21.654.960,- EUR à 873.558.920,90 LUF (cours officiel du 1.1.1999: 1,- EUR = 40,3399 LUF).

L'apport en nature consistant en l'apport de 99,833 % du capital d'une société constituée dans l'Union Européenne, il est fait référence à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exonération du droit d'apport.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 225.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Stefanel, R. Moraldi, S. Still, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2000, vol. 4CS, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 19 janvier 2000.

P. Decker.

(04227/206/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

FINPIAVE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 19 janvier 2000.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(04228/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

**GROUPE INDUSTRIEL ELECTRONIQUE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. GROUPE INDUSTRIEL ELECTRONIQUE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 54.428.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GROUPE INDUSTRIEL ELECTRONIQUE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg, section B numéro 54.428, constituée suivant acte reçu le 20 mars 1996, publié au Mémorial C, numéro 314 du 27 juin 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edmond Ries, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Lamesch, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Schmitz, Conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Qu'il ressort de la liste de présence que les 600 (six cents) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de CHF 1.500.000,- pour le porter de son montant actuel de CHF 60.000,- à CHF 1.560.000,-, par élévation de la valeur nominale des actions anciennes à CHF 2.600,- chacune.

2. Souscription et libération des actions ainsi créées par l'incorporation au capital d'une partie des résultats reportés.

3. Modification de la dénomination de la société de GROUPE INDUSTRIEL ELECTRONIQUE S.A. en GROUPE INDUSTRIEL ELECTRONIQUE HOLDING S.A.

4. Modifications subséquentes des statuts.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de CHF 1.500.000,- (un million cinq cent mille francs suisses), pour le porter de son montant actuel de CHF 60.000,- (soixante mille francs suisses) à CHF 1.560.000,- (un million cinq cent soixante mille francs suisses), par augmentation de la valeur nominale des actions anciennes jusqu'à CHF 2.600,- (deux mille six cents francs suisses) chacune, à libérer intégralement par incorporation au capital de réserves disponibles à due concurrence.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder à l'attribution des actions nouvelles aux actionnaires.

La preuve de l'existence actuelle de ces réserves disponibles dûment affectées à ce poste par décision de l'assemblée a été apportée par la présentation au notaire d'un bilan récent et d'une attestation contresignée par deux administrateurs.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en GROUPE INDUSTRIEL ELECTRONIQUE HOLDING S.A.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier:

- l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de GROUPE INDUSTRIEL ELECTRONIQUE HOLDING S.A.»

- le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à CHF 1.560.000,- (un million cinq cent soixante mille francs suisses), représenté par 600 (six cents) actions de CHF 2.600,- (deux mille six cents francs suisses) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre cent soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Ries, M. Lamesch, C. Schmitz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 19, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1999.

J. Elvinger.

(04235/211/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

**GROUPE INDUSTRIEL ELECTRONIQUE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. GROUPE INDUSTRIEL ELECTRONIQUE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 54.428.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(04236/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

FISHER'S SHOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4112 Esch-sur-Alzette, 11, place de l'Europe.

R. C. Luxembourg B 48.604.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 532, fol. 73, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Signature.

(04229/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

FULL MUSIC SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 64.073.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 11, case 57, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour la société
L. Chavatte

(04230/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

GALILEO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.449.

—
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 1999, Monsieur Paul Wolff, ingénieur commercial, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roland Frising, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 20 décembre 1999.

Pour GALILEO S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 77, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04231/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

GENEIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.874.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 532, fol. 72, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 532, fol. 72, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(04232/694/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

**GAEDS, GUARDIAN AUTOMOTIVE EUROPE DEVELOPMENT AND SERVICES S.A.,
Société Anonyme.**

Registered office: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R. C. Luxembourg B 57.266.

—
In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary public, residing in Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Appeared:

Mr François Gacougnolle-Larrieu, assistant general counsel, residing in Luxembourg,
acting as proxy holder of the board of directors of GUARDIAN AUTOMOTIVE EUROPE DEVELOPMENT AND SERVICES S.A. (GAEDS S.A.), a joint stock company, having its registered office in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,

pursuant to a resolution of the board of directors passed on 16 December 1999, a certified copy of which, signed *ne varietur* by the person appearing and the notary, will remain attached to this deed,

who declared and required the notary to state that:

I. - GUARDIAN AUTOMOTIVE EUROPE DEVELOPMENT AND SERVICES S.A. (GAEDS S.A.) was incorporated as a corporation in the form of a «société anonyme» by a deed of the undersigned notary on 16 December 1996, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations», number 110 on 7 March 1997, modified by a deed of the undersigned notary on 17 June 1997, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations», number 518 on 23 September 1997,

and registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg City under section B and number 57.266, with a fully paid up corporate capital of one million two hundred fifty thousand Luxembourg francs (LUF 1,250,000.-), consisting of one thousand two hundred fifty (1,250) shares of a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each.

Article five of the Articles of Incorporation states that:

«The subscribed capital is set at one million two hundred fifty thousand Luxembourg francs (LUF 1,250,000.-), consisting of one thousand two hundred fifty (1,250) shares of a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) per share, which have been entirely paid in.

The subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. The Corporation may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

The authorised capital of the Corporation is fixed at one billion five hundred million Luxembourg francs (LUF 1,500,000,000.-).

The board of directors is authorised, during a period of five years after the date of this deed to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorised capital, by issuing shares or other instruments representing such increased amount of capital. Such increased amount of capital may be subscribed for, sold and issued with or without a premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specifically authorised to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Corporation, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.»

II. - The board of directors, in its meeting of 16 December 1999, has resolved to increase the corporate capital of the corporation within the limits of the authorized capital by four hundred and eighty-five million Luxembourg francs (LUF 485,000,000.-), from one million two hundred fifty thousand Luxembourg francs (LUF 1,250,000.-) to four hundred eighty-six million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 486,250,000.-), by the creation and issuance of four hundred and eighty-five thousand (485,000) new shares of a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each, vested with the same rights and obligations as the shares existent.

III. - The board of directors has admitted to subscription of the new shares GUARDIAN EUROPE S.A., having its registered office in L-3452 Dudelange.

IV. - All the new shares have been entirely paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

V. - The board of directors has been informed of the waiver by the minority shareholder of his preferential subscription right.

VI. - As a consequence of the above capital increase, article five, first paragraph, of the Articles of Incorporation is modified as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The capital is fixed at four hundred eighty-six million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 486,250,000.-), represented by four hundred and eighty-six thousand two hundred and fifty (486,250) shares with a nominal value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each, fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of the aforementioned increase of capital are estimated at approximately five million and sixty-thousand Luxembourg francs (LUF 5,060,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows French translation:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg. 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

Monsieur François Gacougnolle-Larrieu, «assistant general counsel», demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme, GUARDIAN AUTOMOTIVE EUROPE DEVELOPMENT AND SERVICES S.A. (GAEDS S.A.), ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser,

en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en date du 16 décembre 1999, dont une copie certifiée conforme, signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I. - La société GUARDIAN AUTOMOTIVE DEVELOPMENT AND SERVICES S.A. (GAEDS S.A.) a été constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 110 du 7 mars 1997, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 518 du 23 septembre 1997,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 57.266, au capital social intégralement libéré d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, chacune d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) entièrement libérées.

L'article cinq des statuts stipule que:

«Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, chacune d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-).

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts. La société pourra racheter ses actions dans la mesure où la loi l'y autorise.

Le capital autorisé de la société est fixé à un milliard cinq cents millions de francs luxembourgeois (LUF 1.500.000.000,-).

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à dater de cet acte, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé, par l'émission d'actions ou d'autres instruments représentant cette augmentation. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites, vendues et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie des augmentations de capital.»

II. - Le conseil d'administration, en sa réunion du 16 décembre 1999, a décidé de réaliser une tranche de l'augmentation de capital autorisée, à concurrence de quatre cent quatre-vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 485.000.000,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à quatre cent quatre-vingt-six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 486.250.000,-) par la création et l'émission de quatre cent quatre-vingt-cinq mille (485.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) par action, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

III. - Le conseil d'administration a admis à la souscription des actions nouvelles GUARDIAN EUROPE S.A., ayant son siège social à L-3452 Dudelange.

IV. - Toutes les nouvelles actions ont été souscrites comme dit ci-avant et libérées intégralement par paiement en espèces, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

V. - Le conseil d'administration a été informé de la renonciation par l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel.

VI. - A la suite de cette augmentation de capital, l'article cinq, premier alinéa, des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à quatre cent quatre-vingt-six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 486.250.000,-), représenté par quatre cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante (486.250) actions, chacune d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-), entièrement libérées.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à cinq millions soixante mille francs luxembourgeois (LUF 5.060.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gacougnolle-Larrieu, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1999, vol. 121S, fol. 78, case 7. – Reçu 4.850.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2000.

E. Schlessler.

(04239/227/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

GAEDS, GUARDIAN AUTOMOTIVE EUROPE DEVELOPMENT AND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2000.

E. Schlessler.

(04240/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

GRUPPO FABBRI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 45.723.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17 décembre 1999

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999:

Conseil d'administration

MM. Ermanno Fabbri, agent administratif, demeurant à Monaco (Monte-Carlo), président;
Ermanno Gozzoli, administrateur de sociétés, demeurant à Savignano San Panaro (Italie), administrateur;
Claude Deschenaux, président de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour extrait conforme
GRUPPO FABBRI INTERNATIONAL S.A.
Signature Signature
Un administrateur Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 77, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04237/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

GRUPPO FABBRI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 45.723.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 77, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

GRUPPO FABBRI INTERNATIONAL S.A.
Signature Signature
Un administrateur Un administrateur

(04238/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

HRC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 68.710.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HRC S.A., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, R. C. Luxembourg section B numéro 68.710, constituée suivant acte reçu le 23 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 364 du 21 mai 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pol Wirtz, consultant, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Transfert du siège de la société du 25, rue Philippe II vers 16, Grand-rue à Luxembourg.
2. - Nouveaux administrateurs de la société: Madame Diane Ries et Monsieur Daniel Reinert.
3. - Administrateurs sortants: Madame Lesley Hullman et Monsieur Charles Gosselin.

4. - Elargissement de l'objet de la société, pour le lire ainsi:
«La société a pour objet le conseil en gestion de ressources humaines, le conseil en formation et l'organisation de formation.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II à L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, des administrateurs suivants:
Madame Lesley Hullman, consultante, demeurant à Tulsa (OK-USA), et Monsieur Charles Gosselin, consultant de gestion, demeurant à Koerich.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Madame Diane Ries, consultante, demeurant à L4276 Esch-sur-Alzette, 46, rue Pasteur;
- Monsieur Daniel Reinert, consultant, demeurant à L-1515 Luxembourg, 22, boulevard Dr. Ernest Feltgen.

Tous deux ici présents et ce acceptant.

Leurs mandats se termineront avec ceux des autres administrateurs lors de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de la société et de donner au premier paragraphe de l'article trois des statuts la teneur suivante:

«La société a pour objet le conseil en gestion des ressources humaines, le conseil en formation et l'organisation de formation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Wirtz, H. Janssen, D. Ries, D. Reinert, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1999, vol. 121S, fol. 82, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2000.

J. Elvinger.

(04252/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

HRC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 68.710.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(04252/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

HALIFAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 58.782.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 532, fol. 72, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(04243/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

HARDWORK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert I^{er}.

R. C. Luxembourg B 36.024.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 532, fol. 72, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(04244/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

GUINEU INVERSIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 38.932.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2000, vol. 532, fol. 70, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2000.

GUINEU INVERSIO S.A.
R. Portabella Peralta
Administrateur-délégué

(04241/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

GUINEU INVERSIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 38.932.

L'assemblée générale ordinaire du 14 janvier 2000 réunie à 10.00 heures au siège social de la société, a décidé:

- de ratifier la décision du Conseil d'Administration du 15 novembre 1999 de transférer le siège social de la société au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- d'accepter la démission du commissaire aux comptes PANELL KERR FORSTER (P.K.F.) et de pourvoir à son remplacement en nommant KPMG LUXEMBOURG jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2003;

- de nommer KPMG LUXEMBOURG aux fonctions de réviseur des comptes de la société se clôturant le 31 décembre 1999 pour une période de un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 18 janvier 2000.

GUINEU INVERSIO S.A.
R. Portabella Peralta
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2000, vol. 532, fol. 70, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04242/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

HEAVY DUTY CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 63.876.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 57, case 11 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour la société
X. Van Laethem

(04248/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

HEAVY DUTY CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 63.876.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 57, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour la société
X. Van Laethem

(04247/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

HIVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 45.452.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2000, vol. 532, fol. 78, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(04249/724/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

HARLEY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 40.961.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding HARLEY INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 21 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 539 du 23 novembre 1992, modifiée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, prénommé, en date du 31 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 324 du 9 juillet 1993, modifiée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, prénommé, en date du 6 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 308 du 20 août 1994, modifiée suivant acte reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 14 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 601 du 31 octobre 1997, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 40.961.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lionel Capiiaux, employé privé, demeurant à F-Metz,

qui désigne comme secrétaire Madame Jeanne Muller, employée privée, demeurant à F-Thionville.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Conversion de la devise du capital social de quarante-six millions de francs luxembourgeois (LUF 46.000.000,-) en un million cent quarante mille trois cent dix virgule vingt et un euros (EUR 1.140.310,21).

2. Suppression de la valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) par action, des quarante-six mille (46.000) actions existantes.

3. Remplacement des quarante-six mille (46.000) actions existantes par mille cent quarante (1.140) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale.

4. Augmentation du capital social à concurrence de deux cent cinquante-neuf mille six cent quatre-vingt-neuf virgule soixante-dix-neuf euros (EUR 259.689,79), par incorporation de bénéfices, pour le porter de son montant actuel d'un million cent quarante mille trois cent dix virgule vingt et un euros (EUR 1.140.310,21) à un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-), par la création et l'émission de deux cent soixante (260) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

5. Nouvelle fixation de la valeur nominale à mille euros (EUR 1.000,-) par action.

6. Modification subséquente des statuts.

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de quarante-six millions de francs luxembourgeois (LUF 46.000.000,-) en un million cent quarante mille trois cent dix virgule vingt et un euros (EUR 1.140.310,21).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) par action, des quarante-six mille (46.000) actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de remplacer les quarante-six mille (46.000) actions existantes par mille cent quarante (1.140) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante-neuf mille six cent quatre-vingt-neuf virgule soixante-dix-neuf euros (EUR 259.689,79), pour le porter de son montant actuel de un million cent quarante mille trois cent dix virgule vingt et un euros (EUR 1.140.310,21) à un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-), par incorporation de bénéfices reportés et par la création et l'émission de deux cent soixante (260) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire majoritaire, INVESTMENT AND PROPERTY HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à St. Hélier, Jersey (Channel Islands), l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Est alors intervenue, INVESTMENT AND PROPERTY HOLDINGS LIMITED, prénommée, ici représentée par Monsieur Lionel Capiaux, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à St. Hélier, le 13 décembre 1999, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci, laquelle intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les deux cent soixante (260) actions nouvellement émises, sans désignation de valeur nominale.

L'existence de ces bénéfices reportés a été prouvée au notaire instrumentaire par la production du bilan arrêté au 30 novembre 1999, dûment approuvé par le conseil d'administration et le commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale à mille euros (EUR 1.000,-) par action.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-), divisé en mille quatre cents (1.400) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, intégralement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de cent mille francs luxembourgeois (LUF 100.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évalué à dix millions quatre cent soixante-quinze mille huit cent soixante francs luxembourgeois (LUF 10.475.860,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Capiaux, J. Muller, E. Antona, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1999, vol. 121S, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2000.

E. Schlessler.

(04245/227/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

HARLEY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2000.

E. Schlessler.

(04246/227/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

IMPRIMERIE ALBERT LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 13, rue Sigismond.

R. C. Luxembourg B 61.077.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2000, vol. 532, fol. 70, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2000.

(04259/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

IMPRIMERIE SCHOMER-TURPEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5561 Remich, 29, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 85.717.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2000, vol. 532, fol. 70, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2000.

(04260/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

HOPRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 44.234.

—
*Extrait des résolutions de la seconde Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue le 12 juillet 1999
pour statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 1998*

L'Assemblée Générale décide qu'il n'y a pas lieu à dissoudre la société et que l'activité sera poursuivie.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 58, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04250/720/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

**HOWAT & PEARLMAN, Société en nom collectif,
(anc. DEMCZUK & PEARLMAN).**

Siège social: L-7396 Hunsdorf, 2, rue de Prettange.
R. C. Luxembourg B 51.072.

—
DISSOLUTION

La société a arrêté son activité à la date du 31 mai 1999.

Fait à Luxembourg, le 12 janvier 2000.

Pour la société

S. P. Howat

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 532, fol. 73, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04251/664/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

HTT ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 66.150.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 75, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau: (LUF 284.934,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Signature.

(04254/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

IMMO DUO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 64.916.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 69, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Luxembourg, le 18 novembre 1999.

Pour IMMO DUO, S.à r.l.

(04257/720/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

IMMO DUO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 64.916.

—
Décision prise par l'associé en date du 15 novembre 1999

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé a décidé de ne pas dissoudre la société et de reporter les pertes de l'exercice social clos au 31 décembre 1998 sur l'exercice social en cours.

Luxembourg, le 15 novembre 1999.

G. Dubois

L'Associé unique

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 532, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04258/720/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

ICARE S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.948.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 1999, Monsieur Jean Meyer, docteur en droit, demeurant à Oberanven, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Charles Muller, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 20 décembre 1999.

Pour ICARE S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04255/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

IMMOBILIERE & PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.936.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 532, fol. 72, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 532, fol. 72, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(04256/694/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

INDIVIRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 64.759.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 79, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

(04261/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

INTERNATIONAL COMPANY SERVICE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 59.531.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 57, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour la société
F. Warmont
Administrateur-Délégué

(04268/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

INTERNATIONAL COMPANY SERVICE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 59.531.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 57, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour la société
F. Warmont
Administrateur-Délégué

(04267/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

INFOMARKET, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 21.112.

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 janvier 2000 que le capital social a été converti en euros et augmenté à 12.500 euros.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 janvier 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2000, vol. 532, fol. 63, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04262/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

INTERASSURANCES, JACQUES LAMBY, GUY PAULY ET COMPAGNIE, Société en nom collectif.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 24.335.

Suite à une cession de parts, les associés se présentent comme suit:

INTERASSURANCE PAULY & LAMBY, S.à r.l.	2 parts
INTERPAGOS, S.à r.l.	49 parts
Monsieur Jacques Lamby	49 parts
Total:	100 parts

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1999, vol. 531, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivrée à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Hesperange, le 18 janvier 2000.

G. Lecuit
Notaire

(04263/220/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

INTERASSURANCES, JACQUES LAMBY, GUY PAULY ET COMPAGNIE, Société en nom collectif.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 24.335.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 janvier 2000.

G. Lecuit.

(04264/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

INTER FOREST TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 56.354.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 57, case 11 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour la société
L. Heij

(04265/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

INTER FOREST TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 56.354.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 57, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour la société
L. Heij

(04266/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

INTERNATIONAL INVESTMENTS & PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 41.052.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INTERNATIONAL INVESTMENTS & PROPERTIES S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 550 du 26 novembre 1992, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 294 du 18 juin 1993, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 283 du 25 juillet 1994, modifiée suivant acte reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 14 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 616 du 6 novembre 1997, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 41.052.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lionel Capiaux, employé privé, demeurant à F-Metz,

qui désigne comme secrétaire Madame Jeanne Muller, employée privée, demeurant à F-Thionville.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée et paraphée par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Conversion de la devise du capital social de quarante-six millions de francs luxembourgeois (LUF 46.000.000,-) en un million cent quarante mille trois cent dix virgule vingt et un euros (EUR 1.140.310,21).

2. Suppression de la valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) par action, des quarante-six mille (46.000) actions existantes.

3. Remplacement des quarante-six mille (46.000) actions existantes par mille cent quarante (1.140) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale.

4. Augmentation du capital social à concurrence de deux cent cinquante-neuf mille six cent quatre-vingt-neuf virgule soixante-dix-neuf euros (EUR 259.689,79) par incorporation de bénéfices pour le porter de son montant actuel d'un million cent quarante mille trois cent dix virgule vingt et un euros (EUR 1.140.310,21) à un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-), par la création et l'émission de deux cent soixante (260) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

5. Nouvelle fixation de la valeur nominale à mille euros (EUR 1.000,-) par action.

6. Modification subséquente des statuts.

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de quarante-six millions de francs luxembourgeois (LUF 46.000.000,-) en un million cent quarante mille trois cent dix virgule vingt et un euros (EUR 1.140.310,21).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) par action des quarante-six mille (46.000) actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de remplacer les quarante-six mille (46.000) actions existantes par mille cent quarante (1.140) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante-neuf mille six cent quatre-vingt-neuf virgule soixante-dix-neuf euros (EUR 259.689,79), pour le porter de son montant actuel d'un million cent quarante mille trois cent dix virgule vingt et un euros (EUR 1.140.310,21) à un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-), par incorporation de bénéfices reportés et par la création et l'émission de deux cent soixante (260) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire majoritaire, INVESTMENT AND PROPERTY HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à St. Hélier, Jersey (Channel Islands), l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Est alors intervenue, INVESTMENT AND PROPERTY HOLDINGS LIMITED, prénommée, ici représentée par Monsieur Lionel Capiaux, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à St. Hélier, le 13 décembre 1999, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci, laquelle intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les deux cent soixante (260) actions nouvellement émises, sans désignation de valeur nominale.

L'existence de ces bénéfices reportés a été prouvée au notaire instrumentaire par la production du bilan arrêté au 30 novembre 1999, dûment approuvé par le conseil d'administration et le commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale à mille euros (EUR 1.000,-) par action.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-), divisé en mille quatre cents (1.400) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, intégralement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de cent mille francs luxembourgeois (LUF 100.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évalué à dix millions quatre cent soixante-quinze mille huit cent soixante francs luxembourgeois (LUF 10.475.860,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Capiaux, J. Muller, E. Antona, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1999, vol. 121S, fol. 32, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2000.

E. Schlessler.

(04269/227/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

INTERNATIONAL INVESTMENTS & PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2000.

E. Schlessler.

(04270/227/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

ITEVELESA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 71.251.

Extrait des minutes de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 1999

Le Conseil d'Administration de la Société a coopté au poste d'administrateur, en remplacement de M. Jan Niessen, démissionnaire, M. Jan Rainier Voute, administrateur de sociétés, demeurant à CVC CAPITAL PARTNERS B.V., Hoogordreef 54B, NL-1101 BE Amsterdam ZO.

Le conseil d'administration est désormais composé de:

- M. Mark Grizzelle, administrateur, demeurant à CVC CAPITAL PARTNERS LIMITED, Hudson House, 8-10 Tavistock Street, London WC2P 7PP.

- Mme Jacqueline Richomme, juriste, demeurant 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands.

- M. Jan Rainier Voute, administrateur de sociétés, demeurant à CVC CAPITAL PARTNERS B.V., Hoogordreef 54B, NL-1101 BE Amsterdam ZO.

Luxembourg, le 19 janvier 2000.

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 78, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04275/501/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

INTER-PRO-DE, INTERNATIONAL PROGRAMS DEVELOPMENTS S.A.,**Société Anonyme - Soparfi (anc. Holding).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R. C. Luxembourg B 41.569.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL PROGRAMS DEVELOPMENT S.A., en abrégé INTER-PRO-DE S.A., ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck, R. C. Luxembourg section B numéro 41.569, constituée suivant acte reçu le 6 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 626 du 29 décembre 1992.

L'assemblée est présidée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Carlo Dax, gérant de fiduciaire, demeurant à Hesperange.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transformation de la société holding en soparfi avec effet au 1^{er} janvier 2000.

2. Modification afférente des articles 1, premier alinéa et 12 des statuts de la société.

3. Modification de l'objet social pour y insérer l'activité suivante:

«La société a pour objet l'achat, la vente et la commercialisation de toutes marchandises et produits à l'exclusion de matériel militaire.»

4. Suppression de la 2^{ème} phrase de l'article 8 des statuts de la société.

5. Suppression des mots «et pour la première fois en 1994» à la fin de l'article 9 des statuts de la société.

6. Démission de Monsieur José Soares et de Mademoiselle Christina De Almeida de leur poste d'administrateur de la société. Décharge à accorder.

7. Nomination de Monsieur Guglielmo Rebuffatti, directeur, demeurant à Turin (Italie) et de Madame Franca Putignano, directrice, épouse Guglielmo Rebuffatti, demeurant à Turin (Italie), en leur remplacement.

8. Autorisation au Conseil d'Administration, en vertu de l'Article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 5 des statuts de la société, d'élire en son sein un administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

9. Nomination de Monsieur Guglielmo Rebuffatti aux fonctions d'administrateur-délégué.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société holding en une société de participations financières (soparfi) avec effet à partir du 1^{er} janvier 2000.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société en y insérant l'activité suivante:

«La société a pour objet l'achat, la vente et la commercialisation de toutes marchandises et produits à l'exclusion de matériel militaire.»

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier:

- le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL PROGRAMS DEVELOPMENT S.A., en abrégé INTER-PRO-DE S.A.»

Version anglaise:

«There exists in the form of a société anonyme, a corporation under the name of INTERNATIONAL PROGRAMS DEVELOPMENT S.A., abbreviated INTER-PRO-DE S.A.

- l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

«La société a pour objet l'achat, la vente et la commercialisation de toutes marchandises et produits, à l'exclusion de matériel militaire.

La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière

et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.»

Version anglaise:

The Corporation's purpose is the purchase, the selling and the marketing of merchandise and products of all kind with the exception of military equipment.

The Corporation's purpose is also to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly, for facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

- l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Version anglaise:

«The law of August 10th 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these articles of incorporation do not state otherwise.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer la deuxième phrase de l'article 8 des statuts dans les versions française et anglaise.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer les mots «et pour la première fois en 1994» «and for the first time in 1994» à la fin du premier paragraphe de l'article 9 des statuts dans les versions française et anglaise.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, de Monsieur José Soares et de Mademoiselle Christina De Almeida comme administrateurs de la société.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- Monsieur Guglielmo Rebuffatti, directeur, demeurant à Turin (Italie);
- Madame Franca Putignano, directrice, épouse de Monsieur Guglielmo Rebuffatti, demeurant à Turin (Italie).

Leurs mandats se termineront avec ceux des administrateurs en fonction.

Huitième résolution

L'assemblée donne l'autorisation au Conseil d'Administration, en vertu de l'Article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 5 des statuts de la société, d'élire en son sein un administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Par conséquent, l'assemblée donne l'autorisation au Conseil d'Administration de nommer Monsieur Guglielmo Rebuffatti aux fonctions d'administrateur-délégué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Stolz-Page, H. Janssen, C. Dax, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 121S, fol. 65, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1999.

J. Elvinger.

(04271/211/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

INTER-PRO-DE, INTERNATIONAL PROGRAMS DEVELOPMENTS S.A.,

Société Anonyme - Soparfi (anc. Holding).

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R. C. Luxembourg B 31.569.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(04272/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

JOCAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 65.123.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société JOCAR HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg-Ville, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 25 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 671 du 19 septembre 1998.

L'assemblée est présidée par Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange, qui désigne comme secrétaire Madame Cathy Boulois, employée privée, demeurant à Differdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Koen de Vleeschauwer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Adoption du dollar US comme monnaie de référence et de comptabilité de JOCAR HOLDING S.A., avec effet à ce jour.

2) Conversion du capital souscrit d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) en dollars US, au taux de change LUF contre dollar US (USD 1,- = 40,- LUF), en fixant le capital social souscrit au montant de trente et un mille deux cent cinquante dollars US (31.250,- USD), représenté par six cent vingt-cinq (625) actions d'une valeur nominale de cinquante dollars US (50,- USD) chacune et conversion du capital autorisé en dollars US pour le fixer à six cent vingt-cinq mille dollars US (625.000,- USD), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de cinquante dollars US (50,- USD).

3) Augmentation du capital souscrit de la société d'un montant de trois cent quarante-cinq mille dollars US (345.000,- USD) par l'émission de six mille neuf cents (6.900) actions nouvelles, pour le porter de son montant actuel de trente et un mille deux cent cinquante dollars US (31.250,- USD) à un montant de trois cent soixante-seize mille deux cent cinquante dollars US (376.250,- USD), représenté par sept mille cinq cent vingt-cinq (7.525) actions d'une valeur nominale de cinquante dollars US (50,- USD) chacune.

4) Souscription des nouvelles actions par la société PEACHWOOD INVEST & TRADE S.A., société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama (République de Panama), les autres actionnaires renonçant à leur droit préférentiel de souscription.

5) Modification subséquente de l'article 3 paragraphes 1 et 2 des statuts afin de les adapter aux décisions prises lors de cette assemblée.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'adopter le dollar US comme monnaie de référence et de comptabilité de JOCAR HOLDING S.A., avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital souscrit d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) en dollars US, au taux de change LUF contre dollar US (USD 1,- = 40,- LUF), avec effet à ce jour, de sorte que le capital social sera fixé au montant de trente et un mille deux cent cinquante dollars US (31.250,- USD), représenté par six cent vingt-cinq (625) actions d'une valeur nominale de cinquante dollars US (50,- USD) chacune et de convertir le capital autorisé en dollars US pour le fixer à six cent vingt-cinq mille dollars US (625.000,- USD), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de cinquante dollars US (50,- USD).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital souscrit de la société de trois cent quarante-cinq mille dollars US (345.000,- USD) par l'émission de six mille neuf cents (6.900) actions nouvelles, pour le porter de son montant actuel de trente et un mille deux cent cinquante dollars US (31.250,- USD) à un montant de trois cent soixante-seize mille deux cent cinquante dollars US (376.250,- USD), représenté par sept mille cinq cent vingt-cinq (7.525) actions d'une valeur nominale de cinquante dollars US (50,- USD) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription des six mille neuf cents (6.900) actions, la société PEACHWOOD INVEST & TRADE S.A., société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama (République de Panama), les autres actionnaires renonçant à leur droit préférentiel de souscription.

Ensuite, la société PEACHWOOD INVEST & TRADE S.A. prénommée, ici représentée par Madame Carine Bittler prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 28 mai 1996, laquelle restera annexée au présent acte, a déclaré souscrire les six mille neuf cents (6.900) actions nouvelles et déclare les libérer par paiement en espèces.

L'assemblée déclare et reconnaît que chaque action souscrite a été libérée par paiement en espèces, de sorte que la société a à son entière disposition la somme de trois cent quarante-cinq mille dollars US (345.000,- USD).

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

En conséquence, l'article 3, paragraphes 1 et 2, des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Paragraphes 1 et 2.** Le capital social de la société est fixé à trois cent soixante-seize mille deux cent cinquante dollars US (376.250,- USD), représenté par sept mille cinq cent vingt-cinq (7.525) actions d'une valeur nominale de cinquante dollars US (50,- USD) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à six cent vingt-cinq mille dollars US (625.000,- USD), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de cinquante dollars US (50,- USD) chacune.»

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à la somme de 13.800.000,- LUF.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 200.000,- LUF.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Bittler, C. Boulois, K. de Vleeschauwer, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 24 décembre 1999, vol. 463, fol. 15, case 3. – Reçu 138.000 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 janvier 2000.

A. Lentz.

(04276/221/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

JOCAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 65.123.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 janvier 2000.

A. Lentz.

(04277/221/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

LACBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 69.177.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LACBE S.A., R. C. Luxembourg section B numéro 69.177, ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 454 du 16 juin 1999, ayant un capital social de deux cent soixante mille euros (260.000,- EUR).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternach (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.
- 2) Modification afférente de l'article 10 des statuts.

3) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au deuxième mercredi du mois d'octobre à 17.00 heures.

4) Modification afférente de l'article 11 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commencera le 1^{er} juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

L'assemblée constate que l'année sociale ayant pris cours le 19 mars 1999 a pris fin le 30 juin 1999.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article dix des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au deuxième mercredi du mois d'octobre à 17.00 heures.

Quatrième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article onze des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois d'octobre à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 1999, vol. 508, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 janvier 2000.

J. Seckler.

(04280/231/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

LACBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 69.177.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 janvier 2000.

J. Seckler.

(04281/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

L'AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 53.275.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 78, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2000.

L'AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT S.A.

Signature

Administrateur

(04282/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

INVESTCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 24.708.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 77, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour INVESTCORP S.A.
SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

(04273/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

INVESTCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 24.708.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 77, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour INVESTCORP S.A.
SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

(04274/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

KAROS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 21, rue de Trévires.
R. C. Luxembourg B 47.898.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 532, fol. 73, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Signature.

(04278/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

KUPANG PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 60.149.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2000, vol. 532, fol. 78, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(04279/724/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

MEDIA TRANSLATIONS AND ACCOUNTANCY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 104, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 47.846.

L'an deux mille, le dix janvier.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur E. Niessen, traducteur, demeurant à Bruxelles (Belgique) ici représenté par Monsieur Koen De Vleeschauwer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Bruxelles le 3 janvier 2000.

2. Monsieur A. Kupper, comptable, demeurant à Bullingen (Belgique), ici représenté par Monsieur Koen De Vleeschauwer, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée à Rockerath, le 29 décembre 1999.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, en leur dite qualité, ont déclaré être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée MEDIA TRANSLATIONS AND ACCOUNTANCY, S.à r.l., ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 10 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 386 du 8 octobre 1994, dont le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), divisé en cinquante (50) parts sociales de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur E. Niessen, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
2) Monsieur A. Kupper, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cinquante parts sociales	50

Résolution

Les associés agissant en leur nom personnel et en leur dite qualité, décident de transférer le siège social de la société de L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine à L-9991 Weiswampach, 104, route de Stavelot et de conférer à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Weiswampach. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut créer des succursales et agences dans toute autre localité du pays.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays au comparant, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: K. De Vleeschauwer, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 13 janvier 2000, vol. 463, fol. 20, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 janvier 2000.

A. Lentz.

(04298/221/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

LANDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8283 Kehlen, 20, Cité Beichel.

R. C. Luxembourg B 18.710.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 79, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

(04283/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

LIPID INVESTMENTS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

H. R. Luxemburg B 62.212.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, am neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft LIPID INVESTMENTS S.A., mit Sitz in L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 62.212 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft LIPID INVESTMENTS S.A. wurde gegründet gemäss Urkunde vom 16. Dezember 1997, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 196 vom 31. März 1998.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Lennart Stenke, Direktor, wohnhaft zu Luxemburg eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Manfred G. Braun, Privatbeamter, wohnhaft zu Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Edmée Hinkel, Privatbeamtin, wohnhaft zu Remich.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung folgendes fest:

Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehend Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand und den Notar gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen und den Notar ne varietur paraphiert wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1) Erhöhung des Grundkapitals um zweiunddreissig Millionen siebenhundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (32.750.000,- LUF), um es von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) auf vierunddreissig Millionen Luxemburger Franken (34.000.000,- LUF) zu erhöhen, durch Schaffung von sechsundzwanzigtausendzweihundert (26.200) neuen Aktien.

2) Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien.

3) Entsprechende Änderung des Artikels 3 Absatz 2 der Satzung.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Das Gesellschaftskapital wird um zweiunddreissig Millionen siebenhundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (32.750.000,- LUF) erhöht und wird von seinem jetzigen Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) auf vierunddreissig Millionen Luxemburger Franken (34.000.000,- LUF) gebracht, durch Schaffung von sechsundzwanzigtausendzweihundert (26.200) neuen Aktien mit einem Nennwert von je eintausendzweihundertfünfzig Luxemburger Franken (1.250,- LUF), welche mit denselben Rechten ausgestattet sind wie die bestehenden Aktien.

Zeichnung und Einzahlung

Nachdem die Versammlung festgestellt hat, dass die bisherigen Anteilsinhaber auf ihr Zeichnungsprivileg verzichtet haben, beschliesst sie die Zeichnung der sechsundzwanzigtausendzweihundert (26.200) neuen Aktien durch die Gesellschaft panamaischen Rechtes GULFCREST INVESTMENTS S.A., mit Sitz in Swiss Bank Building, East 53 Street, Marbella, Panama City, anzunehmen.

Worauf vorgenannte Gesellschaft GULFCREST INVESTMENTS S.A., hier vertreten durch Herrn Lennart Stenke, Kaufmann, wohnhaft zu Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Panama am 24. Dezember 1994 erklärte die sechsundzwanzigtausendzweihundert (26.200) neuen Aktien zu zeichnen und ganz in bar eingezahlt zu haben, so dass der Betrag von zweiunddreissig Millionen siebenhundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (32.750.000,- LUF) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Vorbezeichnete Vollmacht, von den Komparenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben werden, um mit derselben einregistriert zu werden.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 3 Absatz 2 der Satzung abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 3. Absatz 2.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt vierunddreissig Millionen Luxemburger Franken (34.000.000,- LUF), eingeteilt in siebenundzwanzigtausendzweihundert (27.200) Aktien mit einem Nennwert von je eintausendzweihundertfünfzig Luxemburger Franken (1.250,- LUF), die sämtlich voll eingezahlt wurden.»

Kostenabschätzung

Der Betrag der Kosten, für die Gesellschaft auf Grund dieser Kapitalerhöhung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr 395.000,- Luxemburger Franken.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Stenke, M.G. Braun, E. Hinkel und A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 4 janvier 2000, vol. 463, fol. 17, case 3. – Reçu 327.500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 janvier 2000.

A. Lentz.

(04288/221/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

LIPID INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 62.212.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 janvier 2000.

A. Lentz.

(04289/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

SANITAIRES & CHAUFFAGE LEONARD SOEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg-Cessange, 12, rue Luc Housse.

R. C. Luxembourg B 45.403.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2000, vol. 532, fol. 70, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2000.

(04285/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

LARCIMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8283 Kehlen, 20, Cité Beichel.
R. C. Luxembourg B 25.151.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2000, vol. 533, fol. 79, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

(04284/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

LEPUY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 45.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 75, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau: (LUF 135.570,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Signature.

(04286/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

LOCAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 42.841.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 77, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour la société
Signature

(04290/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

LUPA FINANCES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 19.514.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 27 décembre 1999 que:

- Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange a été nommée Administrateur en remplacement de Monsieur Franz Prost, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 19 janvier 2000.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 76, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04291/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

LUXINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 37-39, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 21.542.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2000, vol. 532, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 6 décembre 1999

AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice de LUF 1.133.112 est reporté sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Signature.

(04292/279/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

MADEN HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 65.125.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société MADEN HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg-Ville, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 26 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 671 du 19 septembre 1998.

L'assemblée est présidée par Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange, qui désigne comme secrétaire Madame Cathy Boulois, employée privée, demeurant à Differdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Koen de Vleeschauwer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Adoption du dollar US comme monnaie de référence et de comptabilité de MADEN HOLDING S.A., avec effet à ce jour.

2) Conversion du capital souscrit de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) en dollars US, au taux de change LUF contre dollar US (USD 1,- = 40,- LUF), en fixant le capital social souscrit au montant de trente et un mille deux cent cinquante dollars US (31.250,- USD), représenté par six cent vingt-cinq (625) actions d'une valeur nominale de cinquante dollars US (50,- USD) chacune et conversion du capital autorisé en dollars US pour le fixer à six cent vingt-cinq mille dollars US (625.000,- USD), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de cinquante dollars US (50,- USD).

3) Augmentation du capital souscrit de la société d'un montant de quatre cent soixante mille dollars US (460.000,- USD) par l'émission de neuf mille deux cents (9.200) actions nouvelles, pour le porter de son montant actuel de trente et un mille deux cent cinquante dollars US (31.250,- USD) à un montant de quatre cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante dollars US (491.250,- USD), représenté par neuf mille huit cent vingt-cinq (9.825) actions d'une valeur nominale de cinquante dollars US (50,- USD) chacune.

4) Souscription des nouvelles actions par la société PEACHWOOD INVEST & TRADE S.A., société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama (République de Panama), les autres actionnaires renonçant à leur droit préférentiel de souscription.

5) Modification subséquente de l'article 3 paragraphes 1 et 2 des statuts afin de les adapter aux décisions prises lors de cette assemblée.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'adopter le dollar US comme monnaie de référence et de comptabilité de MADEN HOLDING S.A., avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital souscrit d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) en dollars US, au taux de change LUF contre dollar US (USD 1,- = 40,- LUF), avec effet à ce jour, de sorte que le capital social sera fixé au montant de trente et un mille deux cent cinquante dollars US (31.250,- USD), représenté par six cent vingt-cinq (625) actions d'une valeur nominale de cinquante dollars US (50,- USD) chacune et de convertir le capital autorisé en dollars US pour le fixer à six cent vingt-cinq mille dollars US (625.000,- USD), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de cinquante dollars US (50,- USD).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de quatre cent soixante mille dollars US (460.000,- USD) par l'émission de neuf mille deux cents (9.200) actions nouvelles, pour le porter de son montant actuel de trente et un mille deux cent cinquante dollars US (31.250,- USD) à un montant de quatre cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante dollars US (491.250,- USD), représenté par neuf mille huit cent vingt-cinq (9.825) actions d'une valeur nominale de cinquante dollars US (50,- USD) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'admettre la souscription des neuf mille deux cents (9.200) actions, la société PEACHWOOD INVEST & TRADE S.A., société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama (République de Panama), les autres actionnaires renonçant à leur droit préférentiel de souscription.

Ensuite, la société PEACHWOOD INVEST & TRADE S.A. prénommée, ici représentée par Madame Carine Bittler, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 28 mai 1996, laquelle restera annexée au présent acte, a déclaré souscrire les neuf mille deux cents (9.200) actions nouvelles et déclare les libérer par paiement en espèces. L'assemblée déclare et reconnaît que chaque action souscrite a été libérée par paiement en espèces, de sorte que la société a à son entière disposition la somme de quatre cent soixante mille dollars US (460.000,- USD).

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

En conséquence, l'article 3, paragraphes 1 et 2, des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Paragraphes 1 et 2.** Le capital social de la société est fixé à quatre cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante dollars US (491.250,- USD), représenté par neuf mille huit cent vingt-cinq (9.825) actions d'une valeur nominale de cinquante dollars US (50,- USD) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à six cent vingt-cinq mille dollars US (625.000,- USD), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de cinquante dollars US (50,- USD) chacune.»

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à la somme de 18.400.000,- LUF.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 245.000,- LUF.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Bittler, C. Boulois, K. de Vleeschauwer et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 24 décembre 1999, vol. 463, fol. 15, case 4. – Reçu 184.000 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 janvier 2000.

A. Lentz.

(04294/221/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

MADEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 65.125.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 janvier 2000.

A. Lentz.

(04295/221/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

LUXSOUVENIRS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 61, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 21.357.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2000, vol. 532, fol. 70, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2000.

(04293/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

MIDDLELAND ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, 4ème étage.

R. C. Luxembourg B 62.120.

Par décision de la réunion des actionnaires en date du 10 novembre 1999:

- la démission de Monsieur Mauro Scalet, commissaire, est acceptée avec effet immédiat;
- décharge pleine et entière est accordée à Monsieur Mauro Scalet pour l'exercice de son mandat à ce jour;
- est nommée commissaire en remplacement, avec effet immédiat et à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, Madame Karin Boeren, administrateur de sociétés, résidant Snoeklaan 9, 2215 XC, Voorhout, The Netherlands.

Fait à Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2000, vol. 532, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04300/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

MAGIC BALLONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Findel, 13, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 43.856.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 76, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2000.

Pour la société

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

J. Davies

(04296/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

MEDICAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 41.657.

Le siège social de la société, établi à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame, est dénoncé avec effet rétroactif au 12 octobre 1999.

Le mandat de Monsieur Jerry Mosar, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société, a pris fin le 13 octobre 1999.

Pour extrait conforme à publier au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2000, vol. 532, fol. 45, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04299/271/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

MIDEA HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 45.043.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 10 janvier 2000 a pris les résolutions suivantes:

1. Les associés SHEFFIELD OVERSEAS LIMITED et CREST SECURITIES LIMITED sont renvoyés avec effet immédiat comme administrateurs. Sont nommés nouveaux administrateurs:

- Mr Claus Thoison, agent commercial, demeurant à DK-3120 Dronningmoelle,

- Mr Hans Wegener Voss, agent commercial, demeurant à L-6910 Roodt-sur-Syre.

La FIDUCIAIRE MYSON, S.à r.l. est renvoyée avec effet immédiat comme commissaire aux comptes. Est nommé nouveau commissaire aux comptes:

- Professeur Dr.med. Claus Jessen, professeur, demeurant à D-2900 Hellerup.

2. Le siège social est transféré à l'adresse suivante:

- 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 janvier 2000.

Pour extrait sincère et conforme

MIDEA HOLDINGS S.A.H.

H. Karven

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 532, fol. 73, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04301/664/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

MILLER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 64.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 75, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau(ITL 83.346.639,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Signature.

(04302/664/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

MONTECARLO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 44.266.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2000, vol. 532, fol. 78, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

D.C. Oppelaar.

(04304/724/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

MONTECARLO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 44.266.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie à Luxembourg, le 9 juin 1999 que les Administrateurs actuels, Messieurs Roeland P. Pels, Dirk C. Oppelaar et Mademoiselle Anne Compère sont reconduits dans leurs fonctions pour une période de 6 ans.

Le Commissaire aux Comptes actuel, VGD LUXEMBOURG, S.à r.l. est reconduit dans ses fonctions pour une période de 6 ans.

Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2005.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

D.C. Oppelaar.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 532, fol. 78, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04305/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

NORA INTERNATIONAL LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, 4ème étage.
R. C. Luxembourg B 53.649.

Par décision de la réunion des administrateurs en date du 10 novembre 1999.

- la démission de Monsieur Mauro Scalet, commissaire, est acceptée avec effet immédiat;
- décharge pleine et entière est accordée à Monsieur Mauro Scalet pour l'exercice de son mandat à ce jour;
- est nommé commissaire en remplacement, avec effet immédiat et à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, Madame Karin Boeren, administrateur de sociétés, résidant Snoeklaan 9, 2215 XC, Voorhout, Pays Bas.

Fait à Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2000, vol. 532, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04308/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

MONETA GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 67.216.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONETA GROUP S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 67.216, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 273 du 23 avril 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Le président désigne comme secrétaire Madame Manuela Bosquée-Mausen, employée privée, demeurant à B-Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Le président prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureaux et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que les 14.500 (quatorze mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du projet de fusion par absorption de MONETA GROUP S.A. par PERLARIA S.A.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats respectifs.
3. Constatations de la clôture de la liquidation et décision quant à la conservation des registres et documents de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que le projet de fusion par absorption entre PERLARIA S.A. (la «société absorbante») et MONETA GROUP S.A. (la «société absorbée») a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg numéro 825 du 5 novembre 1999.

Ce projet, arrêté par les conseils d'administration des deux sociétés concernées le 14 octobre 1999, enregistré à Luxembourg le 19 octobre 1999, Volume 529, folio 76, case 6, prévoit l'absorption de MONETA GROUP S.A. par PERLARIA S.A. avec prise d'effet de la fusion au 6 décembre 1999 (date effective), date à laquelle la société unique PERLARIA S.A. poursuivra seule les activités des deux sociétés fusionnantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, ayant pris connaissance des documents susvisés et constatant que toutes les formalités légales ont été accomplies, décide d'agréer le projet et de procéder à la fusion par absorption de MONETA GROUP S.A. par PERLARIA S.A., avec prise d'effet au 6 décembre 1999, sous réserve de l'approbation du même projet par l'Assemblée Générale Extraordinaire de PERLARIA S.A.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner aux administrateurs de la société pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat et ce jusqu'au 6 décembre 1999.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner au commissaire aux comptes de la société pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat et ce jusqu'au 6 décembre 1999.

Cinquième résolution

L'assemblée constate la clôture de la liquidation de la société absorbée et décide que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la COMPAGNIE FIDUCIAIRE, L-1528 Luxembourg, 5, Boulevard de la Foire, et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions de l'article 271:(2) de la loi sur les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société prédésignée et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent procès-verbal.

Signé: J. Seil, M. Bosquée-Mausen, P. Lentz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1999, vol. 121S, fol. 83, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

J. Elvinger.

(04303/211/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

PALAZZO SETA P.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4242 Esch-sur-Alzette, 39, rue Zénon Bernard.

R. C. Luxembourg B 47.103.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 2000, vol. 315, fol. 46, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour PALAZZO SETA P.I., S.à r.l.

Signature

(04319/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

NORTHLAND ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, 4ème étage.
R. C. Luxembourg B 62.177.

Par décision de la réunion des administrateurs en date du 10 novembre 1999.

- la démission de Monsieur Mauro Scalet, commissaire, est acceptée avec effet immédiat;
- décharge pleine et entière est accordée à Monsieur Mauro Scalet pour l'exercice de son mandat à ce jour;
- est nommée commissaire en remplacement, avec effet immédiat et à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, Madame Karin Boeren, administrateur de sociétés, résidant Snoeklaan 9, 2215 XC, Voorhout, Pays Bas.

Fait à Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2000, vol. 532, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04309/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

OPTIMAXX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 56.927.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2000, vol. 532, fol. 78, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

D.C. Oppelaar.

(04315/724/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

NAVELLA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
H. R. Luxemburg B 71.674.

Im Jahre zweitausend, am Sexten Januar.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft NAVELLA S.A., mit Sitz in L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 71.674 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft NAVELLA S.A., wurde gegründet gemäss Urkunde vom 23. September 1999, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Lennart Stenke, Direktor, wohnhaft zu Luxembourg eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Francis Welscher, Privatbeamter, wohnhaft zu Bascharage.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Edmée Hinkel, Privatbeamtin, wohnhaft zu Remich.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Sammlungsvorstand und den Notar gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen und den Notar ne varietur paraphiert wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1) Erhöhung des Grundkapitals um drei Millionen siebenhundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (3.750.000,- LUF), um es von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) auf fünf Millionen Luxemburger Franken (5.000.000,- LUF) zu erhöhen, durch Schaffung von dreitausend (3.000) neuen Aktien.

2) Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien.

3) Entsprechende Änderung des Artikels 3 Absatz 2 der Satzung.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Das Gesellschaftskapital wird um drei Millionen siebenhundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (3.750.000,- LUF) erhöht und wird von seinem jetzigen Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) auf fünf Millionen Luxemburger Franken (5.000.000,- LUF) gebracht, durch Schaffung von dreitausend (3.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je eintausendzweihundertfünfzig Luxemburger Franken (1.250,- LUF), welche mit denselben Rechten ausgestattet sind wie die bestehenden Aktien.

Zeichnung und einzahlung

Nachdem die Versammlung festgestellt hat dass die anderen Anteilinhaber auf ihr Zeichnungsprivileg verzichtet haben, beschliesst sie die Zeichnung der dreitausend (3.000) neuen Aktien durch Herrn Marcus Forsel, Kaufmann, wohnhaft zu Stockholm, anzunehmen.

Worauf vorbenannter Herr Marcus Forsell, hier vertreten durch Herrn Lennart Stenke, Kaufmann, wohnhaft zu Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Stockholm, am 28. Dezember 1999, erklärte die dreitausend (3.000) neuen Aktien zu zeichnen und ganz in bar eingezahlt zu haben, so dass der Betrag von drei Millionen siebenhundertfünfzig tausend Luxemburger Franken (3.750.000,- LUF) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Vorbezeichnete Vollmacht, von den Komparanten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben werden um mit derselben einregistriert zu werden.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses, wird Artikel 3 Absatz 2 der Satzung abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 3. Absatz 1.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt fünf Millionen Luxemburger Franken (5.000.000,- LUF), eingeteilt in viertausend (4.000) Aktien mit einem Nennwert von je eintausendzweihundertfünfzig Luxemburger Franken (1.250,- LUF), die sämtlich voll eingezahlt wurden.»

Kostenabschätzung

Der Betrag der Kosten für die Gesellschaft auf Grund dieser Kapitalerhöhung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr 70.000,- Luxemburger Franken.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Stenke, F. Weischer, E. Hinkel, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 7 janvier 2000, vol. 463, fol. 19, case 3. – Reçu 37.500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 janvier 2000.

A. Lentz.

(04306/221/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

NAVELLA S.A., Aktiengesellschaft.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 71.674.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 janvier 2000.

A. Lentz.

(04307/221/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

SALON BEIM CHANTAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8443 Steinfort, 14, Square Patton.

R. C. Luxembourg B 67.652.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2000, vol. 532, fol. 70, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 21 janvier 2000.

Signature.

(04344/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

SALON SCHMIT-CARDOSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 21, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 32.317.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2000, vol. 532, fol. 70, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 21 janvier 2000.

Signature.

(04345/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

PASEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.117.

Assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 1999

Les actionnaires de la société PASEA S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, M. Roberto Verga et à l'administrateur-délégué M. Edo Gobbi.
2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement de Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg, et EDIFAC S.A., Luxembourg, et nomination aux fonctions d'administrateur-délégué de M. Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes, VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 31 décembre 1999.

*Pour PASEA S.A.
VECO TRUST S.A.
Société Anonyme
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2000, vol. 532, fol. 70, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04322/744/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

NOUNA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société NOUNA HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 22 décembre 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Christine Hummel, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Myriam Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de quarante-six mille sept cents francs français (46.700,- FRF) pour le porter de son montant actuel de deux cent trois mille trois cents francs français (203.300,- FRF) à deux cent cinquante mille francs français (250.000,- FRF) par la création et l'émission de quatre cent soixante-sept (467) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent francs français (100,- FRF) chacune.

2. Souscription et libération des 467 actions nouvelles.

3. Modification subséquente de l'article 3, paragraphe 1 des statuts pour l'adapter à la nouvelle situation du capital social.

4. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et du notaire, seront enregistrées avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de quarante-six mille sept cents francs français (46.700,- FRF) pour le porter de son montant actuel de deux cent trois mille trois cents francs français (203.300,- FRF) à deux cent cinquante mille francs français (250.000,- FRF) par la création et l'émission de quatre cent soixante-sept (467) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent francs français (100,- FRF) chacune. Les nouvelles actions émises ont les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que l'autre actionnaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel, décide d'admettre à la souscription des quatre cent soixante-sept (467) actions nouvelles, la société LOVETT OVERSEAS S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Panama, République de Panama, ici représentée par Madame Myriam Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg le 28 décembre 1999, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes la société LOVETT OVERSEAS S.A., prédésignée, représentée comme dit ci-avant,

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire la totalité des quatre cent soixante-sept (467) actions nouvelles et les libérer intégralement par des versements en espèces à un compte bancaire de la société prénommée, de sorte que le montant de quarante-six mille sept cents francs français (46.700,- FRF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3, paragraphe 1 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. paragraphe 1. Le capital social de la société est fixé à deux cent cinquante mille francs français (250.000,- FRF), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions, d'une valeur nominale de cent francs français (100,- FRF), chacune, entièrement libérées.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à la somme de 287.195,- LUF.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 30.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Vanderkerken, M.-C. Hummel, M. Hoffmann et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 4 janvier 2000, vol. 463, fol. 17, case 2. – Reçu 2.872 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 janvier 2000.

A. Lentz.

(04310/221/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

NOUNA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 janvier 2000.

A. Lentz.

(04311/221/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

RAMOGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 75, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (LUF 419.003,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Signature.

(04333/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

PATERNOSTER & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 19.049.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2000, vol. 532, fol. 70, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Signature.

(04323/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

P.A. CONSULTING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.393.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 532, fol. 73, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

(04317/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

P.A. CONSULTING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.393.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 avril 1998 que:

- Monsieur Richard Hill a démissionné de ses fonctions d'administrateur;
- Monsieur Brian Darren Dowds, demeurant à Londres, 6 Henley House, Fiern Par, North Finchley, a été élu aux fonctions d'administrateur pour un terme d'une année et renouvelable en remplacement de Monsieur Richard Hill;
- Monsieur Palle Bisgaard et Monsieur Nicholas John Gardner Hayes ont été réélus aux fonctions d'administrateur pour un terme d'une année et renouvelable;
- la société BDO BINDER (LUXEMBOURG), S.à r.l. a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme d'une année et renouvelable.

Luxembourg, le 17 janvier 2000.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 532, fol. 73, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04318/304/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

PRESENCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 49.931.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 532, fol. 73, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Signature.

(04326/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.

PROGRAMEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 11.767.

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 janvier 2000 que le capital social a été converti en euros et augmenté à 31.250,- EUR.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2000, vol. 532, fol. 63, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04330/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2000.
